



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 septembre 2024 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
20	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, BOURGUE Michèle, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, LAFOND Emilie, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : LEBRE Jean-Marie donne pouvoir à GROSSO Aurélie, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à MICHELOTTI Marie-Line, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à JEAN Didier, MILAD Lydie donne pouvoir à COUSTABEAU Gérard, MANDINE David donne pouvoir à RICARD Isabelle, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, URAS Patrick donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric

Conseillers Municipaux absents : POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/110-

OBJET : PACTE - CD13

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Le Conseil Départemental propose aux communes d'adhérer à un Plan d'Accélération pour l'adaptation de notre territoire au changement climatique (PACTE). Ce plan est orienté autour des axes suivants :

- Réduire notre consommation et développer notre production d'énergie
- Réduire notre consommation et restaurer le cycle de l'eau
- Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur
- Préserver les Espaces Naturels Sensibles, la biodiversité et les paysages de Provence
- Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission
- Restaurer le lien homme nature

L'adhésion à une telle démarche permettrait à la Commune d'améliorer les liens partenariaux avec le Département, qu'ils soient dans la gestion des projets communs, mais également dans l'inscription de la démarche de développement durable dans les projets financés par le Département.

Le Maire propose ainsi d'adhérer au PACTE et dépose sur le bureau la Charte d'Engagement éditée par le Département des Bouches-du-Rhône

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au Plan d'Accélération pour l'adaptation de notre territoire au changement climatique (PACTE)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte telle qu'annexée.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le... 24/09/24

Et de la publication sur le site internet le... 24/09/24.....

ou notification le